

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

JUIN
2019

Collège des personnels scientifiques des bibliothèques

LES COMPÉTENCES DU CNESER

Le CNESER est l'instance de débat entre le ministère (MESRI), les membres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (personnels, usagers, établissements) et le reste de la société (représentants des « Grands intérêts nationaux »).

Il est obligatoirement consulté sur :

- **les grandes orientations de la politique de l'ESR** : stratégies nationales, bilans, projets de réforme globaux, orientations des contrats pluriannuels entre l'État et les établissements ;
- **les projets de lois, décrets, arrêtés** concernant l'organisation nationale de l'ESR ;
- les dotations en budget et en emplois des universités ;
- **la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de leurs composantes** : il donne son avis sur chaque création de COMUE, sur chaque fusion d'universités ;
- **les diplômes nationaux** : cadre national des formations, accréditations des établissements délivrant ces diplômes...
- la contribution des établissements privés au service public d'enseignement supérieur ;
- toute autre question dont le ministère le saisit.

CE QUE NOUS VOULONS :

Une recherche et un enseignement supérieur collaboratifs :

- au lieu d'encourager la concurrence, **développer les coopérations** entre établissements et la coordination de l'ensemble de l'ESR à l'échelle nationale et territoriale ;
- obtenir **une représentation démocratique** de l'ensemble des personnels dans les instances.

Revoir la répartition et les modes d'attribution des crédits alloués à l'ESR :

- créer des emplois statutaires pour assurer les missions de service public ;
- ne pas faire des plans d'investissement d'avenir l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale et rééquilibrer les financements en faveur des dotations récurrentes, afin de mettre fin à la précarité des recrutements engendrés par les financements sur projets ;

- modifier le crédit d'impôt Recherche pour favoriser davantage les PMI-PME et les structures de recherche publiques (EPIC, laboratoires) ;
- financer réellement les mesures nouvelles ;
- garantir que les dotations des établissements et organismes assurent solidement dans le temps leur équilibre financier : maintien des emplois, crédits suffisants pour la maintenance et la mise en sécurité des bâtiments, etc. ;
- soutenir les projets élaborés par les établissements au moyen de dotations spécifiques suffisantes.

Une loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Les élus seront particulièrement vigilants sur son contenu et le respect de sa mise en œuvre, en particulier quant aux ressources allouées, qui devront être cohérentes avec les objectifs affichés.

Une politique développant l'articulation entre lycée et enseignement supérieur, pour favoriser une meilleure réussite des étudiants.

Une clarification de la politique ministérielle concernant l'enseignement supérieur privé.

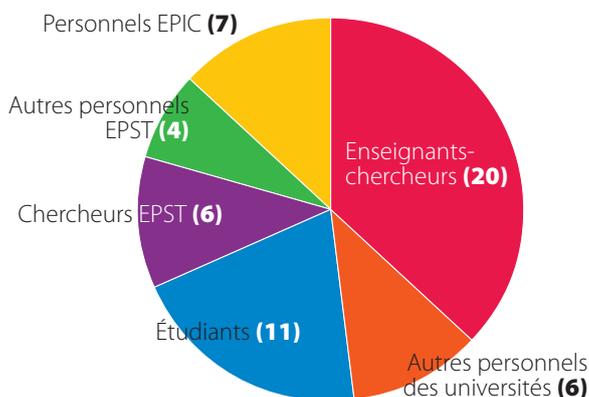
La reconnaissance par l'État des formations privées se fait selon de multiples procédures : il faut unifier et clarifier les exigences envers ces établissements.

Pas d'empilement de nouvelles missions à moyens constants, voire décroissants !

Qui dit nouvelles missions dit nouvelles charges de travail pour les personnels. Si la force de travail correspondante n'est pas prévue, cela signifie surcharge et souffrance au travail pour les collègues en place.

Impulser de bonnes pratiques en matière de ressources humaines. Dans le cadre de la politique de contractualisation, il faut inciter les établissements à une gestion saine des RH : mettre un terme à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes pour vraiment résorber la précarité, encourager la formation et l'évolution professionnelle des agents...

ÉLUS DU CNESER



LA VISION DE LA CFDT

Pour répondre aux crises économique, sociale et environnementale, la **CFDT défend un grand service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR)**, soutien du développement des connaissances, de l'insertion professionnelle et de la **démocratisation de la réussite des étudiants**.

La **CFDT défend un projet ambitieux pour l'ESR** qui permette de réunir l'ensemble des formations post-bac et une recherche de qualité, ainsi que de faire travailler ensemble tous les acteurs de la recherche, qu'elle soit portée par les universités ou par les organismes de recherche. Syndiquant l'ensemble des personnels, la CFDT se bat pour défendre l'intérêt général et porter un projet de société plus juste et solidaire.

La **CFDT s'inscrit dans une logique de dialogue social et de négociation**, pour obtenir des résultats. La CFDT refuse d'être une organisation qui dit non à tout et qui n'empêche rien.

BIBLIOTHÈQUES ET DOCUMENTATION

CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT :

- une politique nationale d'investissements : la mise à jour constante de l'offre documentaire est une nécessité pour la réussite des étudiants et la recherche des enseignants. Le soutien ministériel à la constitution de corpus documentaires mutualisés et au maintien – voire à l'augmentation – de postes est indispensable à l'heure où les budgets des universités se contractent ;
- une réflexion sur les politiques de campus, liant l'évolution des bibliothèques aux changements des méthodes d'enseignement et des calendriers universitaires ;
- une pleine association des personnels de bibliothèque à la définition des politiques documentaires, à tous les niveaux.
- une revalorisation des budgets afin que les bibliothèques puissent faire face aux augmentations des coûts des ressources numériques.

BILAN DU MANDAT

Les débats sur la politique de site :

Les restructurations continues nuisent à la qualité du service public et déstabilisent les personnels.

Les exigences portées par la CFDT :

- association des personnels à la construction des projets ;
- représentation démocratique et collégialité ;
- cohérence des projets qui doivent résulter d'une véritable vision partagée des établissements ;
- coopération territoriale plutôt que concurrence entre établissements ;
- refus des transformations incessantes : il faut laisser le temps aux projets de se mettre en place pour ensuite les évaluer.

Nous avons voté contre les statuts des établissements ne répondant pas à ces critères. C'est entre autres pour ces raisons que nous avons voté fin 2018 contre l'ordonnance permettant de créer des établissements expérimentaux.

L'**accréditation** a remplacé l'habilitation : plutôt qu'une vision pointilliste des formations, cela permet d'avoir une réflexion globale sur les politiques d'établissement, qui se mettent en place progressivement. La CFDT encourage cette démarche et revendique une plus grande transparence sur la soutenabilité financière des politiques menées.

La **loi ORE** : plutôt qu'une égalité formelle d'accès à l'enseignement supérieur, nous préférons aider les étudiants à réussir. Il ne s'agit pas de les empêcher de choisir leur filière mais de leur donner les outils nécessaires pour construire leur avenir.

La mise en place d'un **CNESER intégrant la recherche** : le bilan est très décevant. La CFDT est intervenue en permanence pour exiger que soient discutées les politiques de la recherche (contrats d'objectifs des établissements, politique de l'ANR...). La CFDT continuera à se battre pour obtenir plus de transparence et de débat collectif, en particulier sur la présentation des budgets et des contrats d'objectifs des organismes de recherche.

LES ENGAGEMENTS DE NOS ÉLU-E-S

- mettre à profit la composition transversale du groupe des élus CFDT issus de tous les types d'établissement (universités, EPST, EPIC...) pour travailler les dossiers de manière collégiale ;
- faire connaître nos positionnements en toute transparence.

Répartition des sièges lors des dernières élections

